

PRIX NATIONAL D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME POUR L'ANNEE 2025

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Le Ministre de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville informe l'ensemble des architectes, inscrits au tableau National des Architectes, du lancement du concours du Prix National de l'Architecture et de l'Urbanisme pour l'année 2025.

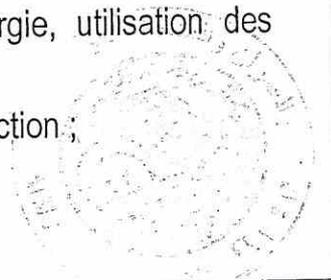
Sont éligibles à la participation à ce concours, les architectes agréés de nationalité Algérienne, ayant assuré la conception et/ou le suivi de la réalisation de l'œuvre présentée pour la sélection. Dans le cas où la conception et le suivi sont assurés par des architectes différents, ces derniers doivent présenter leur candidature au concours conjointement.

Les œuvres admises à la sélection doivent satisfaire les conditions suivantes :

- 1/ Porter sur la réalisation de projets dans l'un des domaines suivants :
 - Habitat urbain ou rural (tous segments confondus) ;
 - Équipements publics ou privés ;
 - Urbanisme : intervention urbaine ou aménagement de sites.
- 2/ Présenter des spécificités architecturales, urbanistiques ou techniques particulières,
- 3/ Avoir fait l'objet obligatoirement :
 - D'un certificat de conformité (ou à défaut d'un permis de construire avec un PV de réception) pour les projets d'habitat et d'équipement ;
 - D'un taux d'avancement des travaux d'au moins 80%, attesté par le DUAC pour les projets d'urbanisme.

L'évaluation des œuvres est basée sur les critères suivants :

- 1 / Projets d'habitat ou d'équipements :
 - Qualité d'intégration dans l'environnement, de la composition urbaine et d'aménagement des espaces extérieurs ;
 - Richesse et particularité de la volumétrie et de l'expression architecturale des façades ;
 - Intégration des caractéristiques architecturales locales ;
 - Fonctionnalité et rationalité dans l'aménagement des espaces intérieurs tout en répondant aux exigences de confort et besoins des futurs usagers ;
 - Intégration des critères de développement durable (économie d'énergie, utilisation des énergies renouvelables...) ;
 - Qualité de la réalisation de l'ouvrage et notamment les détails de construction ;



2 / Projets d'intervention urbaine ou d'aménagement de sites :

- L'impact de l'étude d'intervention ou d'aménagement sur le tissu existant, le paysage, et l'environnement ;
- Qualité, richesse et innovation dans la composition du plan d'aménagement et des espaces ;
- Intégration des critères de développement durable ;
- Qualité et ingéniosité des techniques des travaux d'aménagement ;

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes contenues sur un DVD:

- Une fiche de candidature (modèles annexés) comprenant la signature et le cachet de l'architecte ou des architectes ;
- Le certificat de conformité (ou le permis de construire avec le procès-verbal de réception définitive ou provisoire) pour les projets d'habitat et d'équipements, ou une attestation d'avancement des travaux signée par le DUAC pour les projets d'urbanisme ;
- Une vidéo commentée (d'une durée maximale de 03 minutes), présentant l'œuvre tout en mettant en valeur sa réponse aux critères d'évaluation ;
- Des photos de l'œuvre réalisée sous format JPG ou JPEG, pixélisées avec une excellente qualité de résolution ;
- Une présentation de l'œuvre en power point : Plan de situation / plan de masse / 3D / photos réelles / plans / façades et coupes.

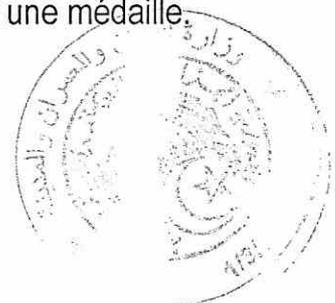
Les Architectes intéressés par le présent avis, doivent déposer leurs dossiers de participation (contenu dans un DVD), au niveau de la Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction (DUAC) de la wilaya du lieu d'implantation du projet.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature au PNAU 2025 est fixée au **29 mai 2025**.

Tout dossier incomplet, dont les pièces sont illisibles ou non conformes au format demandé, sera rejeté.

Les œuvres déjà primées dans le cadre du Prix National d'Architecture et de l'Urbanisme ne peuvent pas être représentées à ce concours.

Il sera décerné aux lauréats, retenus par le Conseil du Prix National de l'Architecture et de l'Urbanisme pour l'année 2025, une récompense pécuniaire, un brevet et une médaille.



FICHE DE CANDIDATURE AU CONCOURS



ARCHITECTE (chargé des études et du suivi)

Nom et prénom :

.....

N° d'agrément :

Tel :

E-Mail :

Adresse :

ŒUVRE présentée à la sélection

Type de projet : (cocher la case correspondante).

Habitat , Equipements , Urbanisme

Intitulé :

.....

Site :

Commune : Wilaya :

Durée des études :

Date de lancement des travaux :

Date de réception des travaux: ou Taux d'avancement des

travaux pour les projets d'urbanisme :

MAITRE D'OUVRAGE OU PROPRIETAIRE:

.....

FAIT A..... LE :

L'architecte chargé des études et du suivi

(Signature avec cachet)

FICHE DE CANDIDATURE CONJOINTE AU CONCOURS

ARCHITECTE CHARGE DES ETUDES :

Nom et prénom :
N° d'agrément :
Tel : E-Mail :
Adresse :

ARCHITECTE CHARGE DU SUIVI :

Nom et prénom :
N° d'agrément :
Tel : E-Mail :
Adresse :

ŒUVRE présentée à la sélection :

Type de projet : (cocher la case correspondante).

Habitat , Equipements , Urbanisme .

Intitulé :

Site :

Commune : Wilaya :

Durée des études:.....

Date de lancement des travaux:.....

Date de réception de travaux : ou Taux d'avancement des
travaux pour les projets d'urbanisme :

MAITRE D'OUVRAGE OU PROPRIETAIRE :

.....

FAIT A..... LE :

Architecte chargé des études

(Signature avec cachet)

Architecte chargé du suivi

(Signature avec cachet)